



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

Monsieur Marco SCHANK
Ministre délégué au Développement
Durable et aux Infrastructures
Département de l'environnement

L- 2918 Luxembourg

N/Réf. : 28/2013 – SH/NF

Luxembourg, le 8 mars 2013

Concerne : Projet de loi dérogeant temporairement à la loi modifiée du 23 décembre 2004 établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

Monsieur le ministre délégué,

Par lettre du 21 février 2013, vous avez soumis le projet de loi sous rubrique à l'avis de la Chambre des salariés.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que le projet sous rubrique n'appelle pas de commentaire de la part de notre Chambre professionnelle et que nous y marquons notre accord.

Veillez agréer, Monsieur le ministre délégué, l'expression de notre très haute considération.

Pour la Chambre des salariés,

La direction

Le président

René PIZZAFERRI

Norbert TREMUTH

Jean-Claude REDING